Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260209-2026_022-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 FÉVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION : 27/01/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (12) : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVÉ, Dominique LE ROUX, Roland PATEZOUR, Véronique LE CALVEZ, Gérard PONGERARD, Maryvonne LANOË, Jean-Pierre QUESNEL, Gwenaël CLOAREC, Yves TESSIER, Anne LE COADOU

ABSENTS (3) : Grégoire CLIQUET, donne pouvoir à Cécile HERVÉ ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Gérard PONGERARD ; Nathalie BOSSUYT, donne pouvoir à Gwenaël CLOAREC

Secrétaire de Séance : Gérard PONGERARD

PARCELLES COMMUNALES - PROLONGATION DE COMPROMIS DE VENTE
Délibération 2026_022

Madame Le Maire rappelle au Conseil que, lors de sa séance du 16 octobre 2023, puis du 18 décembre 2023, il a autorisé Madame Le Maire à signer un compromis d'achat, avec un promoteur privé, pour la parcelle communale cadastrée B 1864, située Hent Parc Garden, pour y construire 8 logements locatifs à caractère social.
Le Permis de construire N°22218 24 C0013 a été déposé le 15/07/2024 puis accordé le 08/11/2024.
Aujourd'hui ce dossier est purgé de tout recours au tiers. Il reste, pour le Promoteur privé, à obtenir l'aide à la pierre en provenance de Lannion-Trégor Communauté. Cette démarche est prévue pour juin 2026, accord de principe obtenu.
Aussi, il s'agit d'annuler la précédente promesse de vente puis d'autoriser Madame Le Maire à signer un nouveau compromis d'achat, valable jusqu'au 31 décembre 2026, pour permettre la bonne réalisation de ce projet d'intérêt général.
Le projet de compromis d'achat dans son entièreté est mis en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'annuler la précédente promesse de vente concernant cette parcelle communale située Hent Parc Garden,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la nouvelle promesse de vente telle qu'annexée à la présente délibération, devant Notaire.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

Le Secrétaire de séance,
Gérard PONGERARD.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)